



**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le mercredi six mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier, Président

Non-quorum en première séance, le mercredi six mars deux-mille vingt-quatre

Référence du service :

Objet de la délibération :

Budget : FT/PL/VM-05d

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2024

Etaient présents(es) (26)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Patricia VAN DER LINDE, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Frédéric ESCOJIDO, Maryse GIANNACCINI, Philippe GRAS, Bernard JULLIEN, Renaud LEROI, Antoine MARCOS, Pierre MEDAN, Rémi NICOLAS, Olivier PENIN, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (2 pouvoirs)

Jean-Luc CHAILAN, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Régis VIANET donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Etaient excusés(ées), absents(es) (60)

Bernard CLEMENT, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Olivier BONNE, Pascale CAVALIER, Mylène CAYZAC-PRAME, Audrey CIMINO, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Fabienne DHUISME, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Thierry FELINE, Bruno FERRIER, Laurence GARDET, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Pierre LUCCHINI, Florent MARINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Bruno PASCAL, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Angel POBO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Gaël DUPRET**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération n°2023-10-23-2d, et l'adoption du RBF par délibération n°2023-10-23-3d ainsi que la durée des amortissements par délibération n°2023-10-23-4d ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Considérant la délibération n°2023-10-23-2d approuvant le passage à la M57,

Considérant la délibération n°2023-10-23-3d approuvant le nouveau règlement budgétaire et financier,

Considérant la délibération n°2023-10-23-4d approuvant la durée des amortissements,

Considérant la délibération n°2023-10-23-6d approuvant la hausse des cotisations des EPCI pour 2024,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 13 décembre 2024,

Considérant la nécessité pour le Conseil Syndical de voter le Budget primitif 2024 du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, L'unanimité

Exprimés : **28** (dont 2 pouvoirs)

Pour : ...28.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : D'approuver le Budget principal du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard pour l'année 2024 (en annexe) qui peut être synthétisé de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général</i>	138 689,07 €	<i>Participation E.P.C.I.</i>	420 000,00 €
<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	248 900,00 €	<i>Excédent reporté</i>	130 834,55 €
<i>Autres charges et gestion courante</i>	68 500,00 €	<i>Remb tickets restau</i>	2 816,00 €
<i>Dot. amortissements</i>	55 847,00 €	<i>Amortissement subvention DGD</i>	5 835,00 €
<i>Virement vers la section Investissement</i>	57 549,48 €	<i>Subvention Région RNS</i>	10 000,00 €
TOTAL	569 485,55 €		569 485,55 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	294 500,00 €	<i>Subvention Etat (fond vert)</i>	68 800,00 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	7 000,00 €	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	57 549,48 €
<i>Subv d'investissement</i>	5 835,00 €	<i>Opérations d'ordre (recette d'amortissement)</i>	55 847,00 €
		<i>Excédent reporté</i>	125 138,52 €
TOTAL	307 335,00 €		307 335,00 €

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard
Syndicat mixte
SCOT
Sud Gard
www.scot-sud-gard.fr - Tél. : 04 66 02 55 30

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
1^{er} Vice-Président de Nîmes métropole